



2025/UR/156

ARRETE DU MAIRE

INTERRUPTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION RUE VICTOR HUGO ET AVENUE LOUIS MERCIER

VENDREDI 31 OCTOBRE 2025 DE 18 H 00 A 22H 00
« HALLOWEEN »

Le Maire de la Ville de Mazingarbe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Attendu qu'il est nécessaire d'interdire la circulation et le stationnement rue Victor Hugo et Avenue Louis Mercier, à l'occasion de la manifestation « HALLOWEEN », pour l'embrasement de la Sorcière sur la placette face à la Mairie,

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre l'organisation de la manifestation en toute sécurité, le stationnement et la circulation sont interdits rue Victor Hugo et Avenue Louis Mercier autour de la placette, le vendredi 31 Octobre 2025 de 18 h 00 à 22 h 00.

ARTICLE 2 : Un dispositif de fermeture au moyen de barrières sera mis en place par les soins des services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : Par dérogation à l'article 1, les véhicules de secours et d'incendie, de police, seront autorisés à circuler en cas de nécessité.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services, Le Commandant de Police, la responsable de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mazingarbe, le deux octobre deux mille vingt-cinq.



Le Maire
Laurent POISSANT.



Hôtel de ville
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 00

mairie@ville-mazingarbe.fr | www.ville-mazingarbe.fr



**BASSIN
MINIER**
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL